

**CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2017**

17 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZé, Mme JUTTAUD, MM. BONNET, Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN. MM DAVIGHI, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNé, MM DOULUT, SABATINO, Mme CAVAL.

M. BRULé pouvoir donné à Mme BARTHE

Mme GUTIERREZ pouvoir donné à Mme BATTISTUZZI

0 ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 08 février 2017, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

12 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – COMMUNE

Approbation à l'unanimité par le C.M. du Compte de Gestion 2016 dressé par le Comptable.

13 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE

Après avoir voté, 18 voix POUR, le C.M. a voté le Compte Administratif 2016

. Excédent de fonctionnement.....	1 127 624.33 €
. Déficit d'investissement.....	339 548.33 €
	788 076.00 €
Résultat global.....	

14 – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – COMMUNE

. Résultat (excédent) de la section de fonctionnement...	1 127 624.33 €
. Résultat (déficit) de la section d'investissement.....	339 548.33 €
. Reste à réaliser en investissement (excédent).....	7 721.00 €
	331 827 33 €
Reste en déficit d'investissement.....	

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

. Excédent de fonctionnement.....	1 127 624.33 €
. Affectation à la section d'investissement.....	331 827.33 €
. Résultat reporté en fonctionnement.....	795 797.00 €

15 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – ATELIER RELAIS

Approbation à l'unanimité par le C.M. du Compte de Gestion 2016 dressé par le Comptable.

.../...

16 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ATELIER RELAIS

Après avoir voté, 18 voix POUR, le C.M. a voté le Compte Administratif 2016.

. Excédent de fonctionnement.....	36 151.37 €
. Déficit d'investissement.....	33 136.28 €
	<hr/>
Résultat global.....	3 015.09 €

17 – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – ATELIER RELAIS

. Résultat (excédent) de la section de fonctionnement...	36 151.37 €
. Résultat (déficit) de la section d'investissement.....	33 136.28 €

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

. Excédent de fonctionnement.....	36 151.37 €
. Affectation à la section d'investissement.....	33 136.28 €
. Résultat reporté en fonctionnement.....	3 015.09 €

18 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – SCENOVISION

Approbation à l'unanimité par le C.M. du Compte de Gestion 2016 dressé par le Comptable.

19 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SCENOVISION

Après avoir voté, 18 voix POUR, le C.M. a voté le Compte Administratif 2016.

. Excédent de fonctionnement.....	24 897.08 €
. Déficit d'investissement.....	19 800.00 €
	<hr/>
Résultat global.....	5 097.08 €

20 – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – SCENOVISION

. Résultat (excédent) de la section de fonctionnement....	24 897.08 €
. Résultat (déficit) de la section d'investissement.....	19 800.00 €

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

. Excédent de fonctionnement.....	24 897.08 €
. Affectation à la section d'investissement.....	19 800.00 €
. Résultat reporté en fonctionnement.....	5 097.08 €

21 – CONVENTION FINANCIERE – FONDS DE CONCOURS COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » CASTELCULIER ET AGGLOMERATION D'AGEN

A l'unanimité, le C.M. approuve le principe de verser un fonds de concours à l'Agglomération d'AGEN au titre de la compétence « éclairage public » pour l'installation de réseaux électriques place de la Mairie à CASTELCULIER pour un montant de 2 395.45 € et autorise le Maire à signer la convention financière correspondante.

.../...

22 – AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION « SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION »

A l'unanimité, le C.M. approuve l'avenant à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47., la cotisation annuelle s'élevant à 46 € pour une année.

Il est décidé de procéder au déploiement de la solution de sécurité informatique pour 8 postes de travail et 1 serveur pour un montant de 180 €/an et de procéder au déploiement de la solution de sauvegarde des données métiers et bureautiques pour une capacité maximale de 5 GO, pour un montant total de 60 €/an.

23 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSEIL (IFAC) – PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « ARC-EN-CIEL » de LAFOX – ANNEE 2017

A l'unanimité, le C.M. approuve la participation financière au coût de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de LAFOX compte-tenu des besoins des Castelfondais, au titre de l'année 2017.

Une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de LAFOX avec l'IFAC, gestionnaire de la structure sera signée pour un montant forfaitaire de 3 860 € TTC, au titre de 2017 et sera versé par trimestre et à terme échu.

24 – CONVENTION POUR LA CAPTURE DE CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION – ASSOCIATION POUR LE RESPECT ET LA PROTECTION DE L'ANIMAL (ARPA)

Le C.M., à l'unanimité, approuve le projet de convention pour la capture de chats en vue de leur stérilisation en partenariat avec l'Association Pour le Respect et la Protection de l'Animal (ARPA).

SCHEMA DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : VENUE DE MONSIEUR CORREIA, RESPONSABLE DU SERVICE COLLECTE DE L'AA.

Suite à l'accord de la Commune pour mettre en place la conteneurisation par anticipation, l'Agglomération d'Agen (AA) propose de la mettre en œuvre à compter du 1^{er} mai 2017. Le Maire est favorable sur le principe, mais veut connaître le rétro planning.

Un courrier co-signé du Vice-Président de l'AA et du Maire sera envoyé aux Castelfondais pour les informer de ce changement et une réunion publique aura lieu le 29 mars à 18h30 à la salle associative.

Une visite sera faite dans chaque famille par un prestataire privé pour distribuer les conteneurs d'ordures ménagères et d'emballages en fonction de la composition du foyer. La collecte au porte à porte des ordures ménagères se fera une fois par semaine et celle des emballages tous les 15 jours.

Quelques points de collecte seront à aménager ou à modifier en fonction de la configuration du secteur et ce, pour la sécurité de la collecte.

Pour les entreprises une autre démarche sera mise en place : une redevance spéciale en fonction du volume de déchets collectés sera appliquée. La commune de CASTELCULIER sera également concernée par cette redevance pour la cantine scolaire, la salle des fêtes, le complexe sportif. Cela fera l'objet d'une réflexion plus approfondie.

BOITE A LIVRES

Proposition d'installer une boîte à livres, il s'agit d'un dépôt de livres où chacun peut laisser et emprunter des livres librement. Mais c'est aussi un lieu d'échanges et de découvertes, privilégiant l'accès à la lecture. L'emplacement de cette boîte à livres reste encore à déterminer, plusieurs lieux sont envisageables : au cœur du village, autour des écoles ou près de la salle des fêtes.

APPEL A PROJETS « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » TEPCV

La Commune de CASTELCULIER a répondu à un appel à projets lancé par l'AA dans le cadre des TEPCV, fin décembre 2016. Il s'agissait de faire part à l'AA des divers projets communaux ayant vocation à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution, ou encore préserver la biodiversité et l'environnement.

Deux actions ont été retenues pour la Commune de CASTELCULIER par l'AA, il s'agit de l'achat d'un véhicule électrique pour le service technique et l'achat d'un vélo à assistance électrique pour le service de police municipale. En effet, le plan de financement pour cette opération d'un montant total de 23 746 € serait le suivant :

• Prime écologique.....	6 000 €
• Aide TEPCV Etat.....	8 248 €
• Aide Fonds de solidarité territorial AA.....	4 749 €
• Commune de CASTELCULIER.....	4 749 €
TOTAL.....	23 746 €

INSTALLATION DE LA BORNE DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES

Dans le cadre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Lot-et-Garonne, dont la compétence a été transférée au Syndicat départemental d'énergie et d'électricité de Lot-et-Garonne (Sdee47), la Commune de CASTELCULIER bénéficie d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Cette dernière sera installée semaine 12, le 21 mars 2017 par la société Electromontage, sur le parc de stationnement à l'entrée de la Rue Les Boulbènes.

RAID HUMANITAIRE – 205 TROPHEE

Monsieur COPPE et Madame SUBROU, résidant à Coulanges à CASTELCULIER, et membres de l'association Désert 2.5, vont participer à un raid humanitaire du 3 au 19 avril 2017 au Maroc pour livrer du matériel humanitaire. C'est pourquoi, ils ont sollicité la Commune pour qu'elle participe à cette expérience, des tee-shirts et des livres scolaires non utilisés leur seront donnés.

.../...

JUMELAGE – VENUE DES ITALIENS DU 28 JUIN AU 4 JUILLET 2017

Une réflexion est en cours pour la journée « serment de jumelage » qui se déroulera le dimanche 2 juillet 2017 et qui sera entièrement organisée par la Commune de CASTELCULIER.

Pour cela, une commission ad hoc Comité de jumelage sera créée et ses membres seront répartis par thématiques ou activités :

- animations : gérées par Marie-Pierre BATTISTUZZI et tous collègues voulant participer,
- communication : gérée par Corinne BARTHE et tous collègues voulant participer,
- repas froid et animations enfants : gérés par Martine JUTTAUD et tous collègues voulant participer,
- logistique : gérée par Jean-Louis LARROUMET et tous collègues voulant participer.

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMA